

Service instructeur

Direction de la Culture et du Patrimoine
Service du Patrimoine et de la Conservation
Et de l'Archéologie

N° 7918-07

Service consulté

Direction des Finances

**MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES DE MULHOUSE :
REAFFECTATION DU SOLDE DE LA SUBVENTION ALLOUEE INITIALEMENT
A L'ETUDE DE PROGRAMMATION**

Résumé : *Dans le cadre des interventions en faveur des musées techniques de l'agglomération de Mulhouse, il vous est proposé d'autoriser la réaffectation de la subvention versée à la réalisation de l'étude de programmation au profit de l'étude de mise en sécurité des espaces du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse.*

1- Le contexte

Dans le cadre du XIIème Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, les différents partenaires publics (Etat-DRAC Alsace, Région Alsace, Département du Haut-Rhin, CAMSA) se sont engagés à apporter leur soutien financier à la poursuite des travaux de restructuration et de rénovation des musées techniques du Pôle muséographique de Mulhouse.

La convention d'application à ce Contrat de Plan, signée par les différents partenaires le 22 novembre 2002, prévoyait dans son article 4, un crédit de 30 490 € HT en faveur du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse pour le financement d'une étude de programmation pour l'achèvement des travaux du musée. L'assemblée départementale réunie en Commission Permanente le 04 octobre 2002 a autorisé le versement d'une subvention de 7 622,50 € HT, représentant 25% du coût de l'étude (Rapport n°7E/44-02). Une participation de 1 911,49 € a été versée au musée pour la partie de l'étude déjà réalisée. Il subsiste un reliquat de 5 711,01 € à mandater (Progr. D014 millésime 2002 opération 02014021).

2- Réaffectation du solde des crédits au profit d'une étude de mise en sécurité

L'étude initiale de programmation a été confiée au Cabinet Catherine Frénak de Paris. Démarrée en 2003 et partiellement financée (7 645,98 € HT), elle n'a pu être finalisée à ce jour.

Lors d'une réunion inter collectivités qui s'est tenue au Conseil Général du Haut-Rhin le 24 mai 2006, il a été décidé de solder définitivement cette étude de programmation et de réaffecter la subvention restante, soit 22 844,02 € HT, au profit d'une étude à réaliser au musée dans le cadre des travaux de sécurisation du second étage et des espaces du musée demandés par la Commission de Sécurité à l'issue de sa visite quinquennale le 17 juin 2003.

Celle-ci a en effet émis un avis défavorable quant à la poursuite de l'activité du musée en l'absence de la mise en conformité des problèmes rencontrés sur les lieux (systèmes de désenfumage, stockages en lieux non sécurisés...).

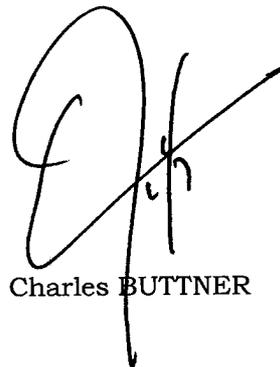
Dans un courrier adressé à l'ensemble des partenaires, le musée a donc sollicité officiellement la réaffectation du solde des crédits de la subvention initiale. Chaque collectivité a donné son accord à cette réaffectation qui est conforme aux modalités de programmation adoptées par le Conseil d'Administration de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes le 10 mai 2001.

Lors de sa réunion du 27 mars 2007, la Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable à la réaffectation du solde précité de la subvention, vers l'étude de mise en sécurité des espaces du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse.

Aussi, je vous propose :

- de prendre acte de la terminaison de l'étude de programmation du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse,
- d'autoriser la réaffectation des crédits de 5 711,01 € HT initialement engagés pour l'étude de programmation au profit de l'étude pour la sécurisation des espaces du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse, selon les mêmes critères d'intervention, soit 25% des dépenses hors taxes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER